

LE CFC RENFORCE SON ORGANISATION POUR ACCOMPAGNER LES AYANTS DROIT FACE À L'ÉVOLUTION DES USAGES DE LA PRESSE ET DU LIVRE

Dans un contexte de transformation des usages des contenus du livre et de la presse et du développement de leurs rediffusions et réutilisations numériques, le CFC renforce son organisation afin d'adapter son fonctionnement à ces évolutions et d'accompagner les auteurs et les éditeurs qu'il représente.

Le CFC crée un poste de Secrétaire générale qui assurera le pilotage de l'ensemble de la chaîne des relations avec les ayants droit et nomme Léa BOCCARA à cette fonction.

Le Secrétariat général réunit les activités relatives aux relations avec les auteurs et les éditeurs, à la répartition des droits, aux affaires juridiques ainsi qu'au contrôle des usages des contenus par les organisations.

Léa BOCCARA était depuis 2023 responsable du pôle juridique et affaires publiques de l'Alliance de la presse d'information générale (APIG), où elle a défendu les intérêts du secteur face aux défis du numérique et de l'intelligence artificielle générative.

Spécialiste de la propriété intellectuelle et avocate de formation, elle a débuté sa carrière au sein du Cabinet Wan Avocats avant de rejoindre le groupe NRJ en tant que Business affairs en charge du pôle droit de la musique et du droit d'auteur. Elle a ensuite été Responsable des affaires juridiques et des relations institutionnelles au sein du Syndicat des radios indépendantes (SIRTI).

Administratrice du CFC en qualité de personnalité qualifiée depuis 2024, elle connaît les missions du CFC et les enjeux de la gestion collective et bénéficie d'une grande expérience en matière de relations institutionnelles françaises et européennes.

Le CFC recentre également ses activités de développement autour de deux directions complémentaires chargées de conclure les licences qui autorisent les usages de contenus par les organisations.

La Direction Business et international rassemble désormais l'ensemble des marchés professionnels : entreprises, administrations, sociétés et plateformes de veille d'information ainsi que les conventions et affaires internationales. Cette direction sera conduite par Sandra CHASTANET, précédemment directrice des relations ayants droit, qui connaît parfaitement les acteurs de l'écrit et leurs attentes.

La Direction Licences pédagogiques, qui reste sous la responsabilité de Katia LABAYLE, poursuit ses missions auprès des établissements d'enseignement, de formation et des ministères concernés, notamment dans un contexte marqué par la diversification et la plateformes des usages des contenus de livres et de presse.

Ces deux pôles s'appuieront sur trois directions transversales aux périmètres élargis : une Direction regroupant Marketing, Communication et Actions culturelles (Anouk MARIENNEAU), une Direction Ressources humaines et Finances (Albert NETH) réunissant aussi les fonctions de comptabilité, contrôle de gestion, communication interne et environnement de travail, et une Direction IT et Data (Sébastien QUINTARD).

Cette nouvelle organisation repose sur un comité de direction resserré favorisant une dynamique globale et collaborative ainsi qu'une coordination optimisée de ses activités pour répondre aux évolutions de ses missions.



« Je suis particulièrement heureuse de l'évolution de l'organisation du CFC, construite avec le soutien des administrateurs du CFC, et grâce à l'engagement du Comité de direction et de l'ensemble des collaborateurs. Elle constitue une étape importante pour notre organisme afin de continuer d'accompagner efficacement les auteurs et les éditeurs dans un environnement marqué par l'évolution rapide des usages des contenus. »

Je suis également ravie d'accueillir Léa BOCCARA, dont l'expertise en propriété intellectuelle, la connaissance du secteur des industries culturelles ainsi que l'expérience des enjeux numériques viendront enrichir les compétences du CFC au bénéfice de l'ensemble des ayants droit. »

Sabine MADELEINE Directrice générale-Gérante du CFC

Le CFC est l'organisme qui gère collectivement les droits d'auteur de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus dans tous les secteurs d'activité, depuis 1983. 80 000 organisations sont couvertes aujourd'hui par une licence CFC. 61,4 M€ ont été reversés aux auteurs et aux éditeurs en 2025.